

Captages prioritaires « Grenelle » en région Pays de la Loire

Opportunité de mobiliser ZSCE

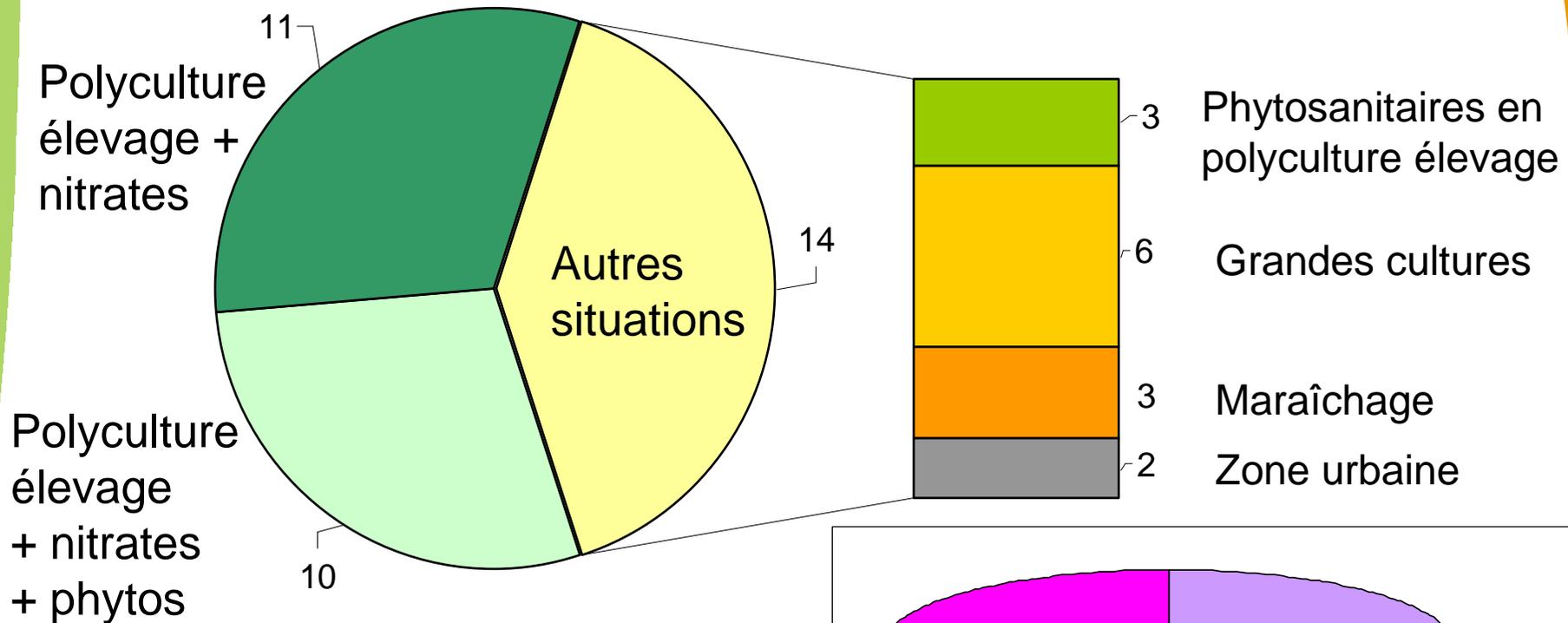
Dynamique de la mise oeuvre

Outils disponibles

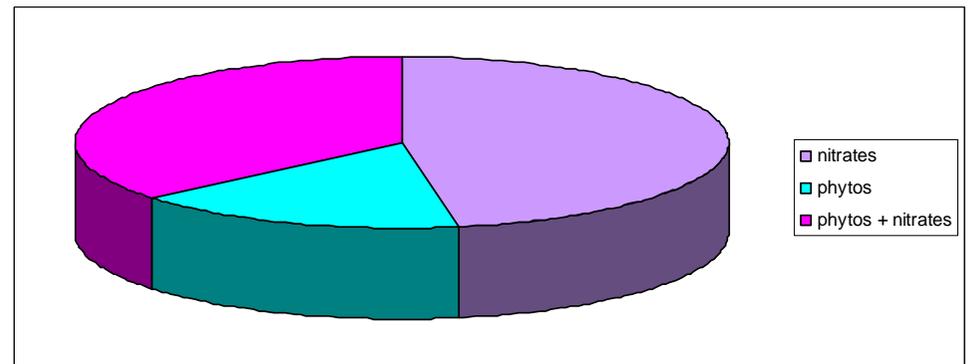


Situation régionale

Situations dominantes rencontrées



Pollutions rencontrées :



Opportunité de mobiliser ZSCE (zone soumises à contraintes environnementales)

- Si **programmes en cours pertinents et efficaces** : ZSCE non pertinent
- Bilan des programmes en cours :
 - Si efficaces : poursuivre, évaluer
 - Si non efficaces : **compléter, se poser la question de mobiliser ZSCE**
- Si pas d'actions en cours : mobiliser de préférence ZSCE pour garantir les résultats

Opportunité de mobiliser ZSCE

- **Avantages de mobiliser ZSCE :**
 - Garantir **l'efficacité** en partant des **diagnostics** : vulnérabilité et pressions agricoles
 - Faire **partager les décisions** en COPIIL captage et groupes de travail
 - **Formaliser** le programme d'action dans un arrêté
 - Vérifier que les **objectifs** seront **atteints** (indicateurs)

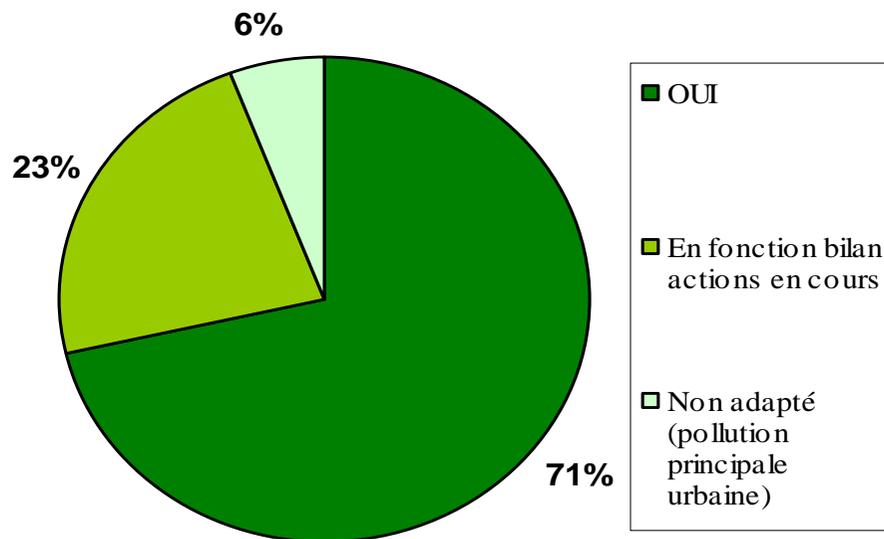
Opportunité de mobiliser ZSCE

Les questions qui se posent :

- Comment articuler avec les **dynamiques en cours** ?
 - privilégier ce qui est efficace, ce qui est faisable
- Réserver cette procédure au **périmètres** suffisamment étendus
- Comment articuler avec un **programme MAE** sont engagées ?
 - cibler les MAE les plus pertinentes sur les zones de protection
- Nécessité de **travailler finement sur le contenu des mesures** à retenir dans le programme d'action ZSCE
 - trouver les mesures les plus efficaces, bien positionnées



Opportunité de mobiliser ZSCE pour les captages de la région



	OUI	En fonction bilan actions en cours	Non adapté (pollution principale urbaine)
Nombre de captages	26	8	2

Rappel du dispositif ZSCE : un dispositif avant tout contractuel

- 2 diagnostics préalables :

Diagnostic **vulnérabilité** aux pollutions diffuses

Diagnostic territorial des **pressions** agricoles

- 2 arrêtés préfectoraux :

- **zone de protection**
- **programme d'action**

- Mise en œuvre du programme d'action :

- **MAE ou tout autre mesure pertinente** pour la qualité de l'eau
- Objectif de réalisation à fixer
- Mise en œuvre par les acteurs locaux
- Au bout de 3 ans : bilan de la mise en œuvre
 - Si taux objectif atteint : RAS
 - Si taux objectif non atteint : certaines mesures du programme d'action peuvent devenir obligatoires
- Cas particulier d'une eau brute non conforme : délai de 1 an (au lieu de 3)

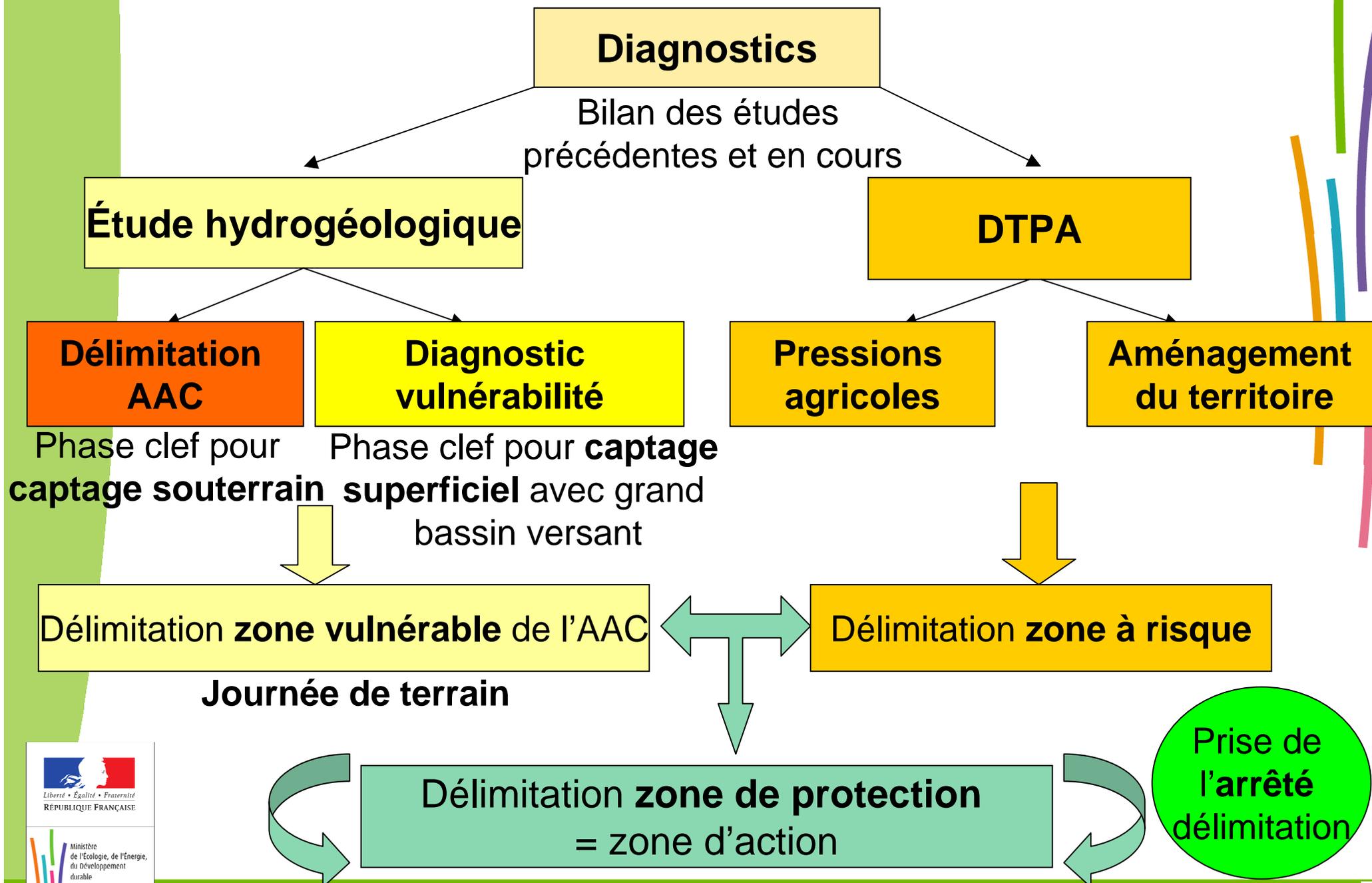
Article 7- 3 DCE

Article 21 Loi
sur l'eau 2006

Décret n°2007-
882 du 17 mai
2007

Article 27 Loi
Grenelle 1 2009

Une démarche de projet

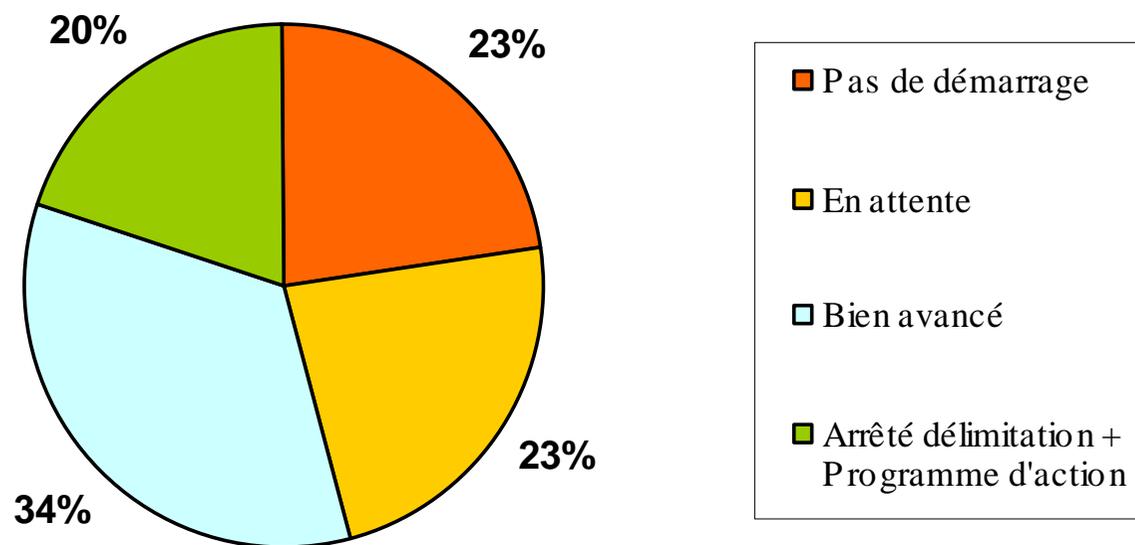


Quelles mesures mettre en œuvre sur les captages ?

- En fonction des **diagnostics** : quelles pressions agricoles ? Quelle vulnérabilité ? Quels aménagements ?
- **Mesures** :
 - Actions agricoles : quels **changements de pratiques** pour réduire les intrants ?
 - Sur quelles zones ? la **zone de protection** de l'AAC
 - Quels **aménagements** du territoire pour réduire les transferts ?
- **Quels indicateurs pour quels objectifs ?**
 - **Pression** : indicateurs de pression azotée sur le territoire
 - **Etat** : indicateurs de résultats sur la **qualité de l'eau**
 - **Réponse** : indicateurs de réduction des intrants par des **changements de pratiques**

Dynamique de la procédure

Avancement de la procédure captages "Grenelle" 1er avril 2011



Dynamique de la procédure par département

	Pas de démarrage		En attente		Bien avancé			
	MO non identifié	Pas de volonté locale	Bilan plan de gestion	Résultats études	Diagnostic vulnérabilité	DTPA	Delimitation zone d'action	Arrêté PA
Loire-Atlantique					1	2		
Maine-et-Loire	2	1	1	2	3	3	0	
Mayenne			2				6	
Sarthe		1		3	1	2	1	1
Vendée	4				1			

MO : maître d'ouvrage

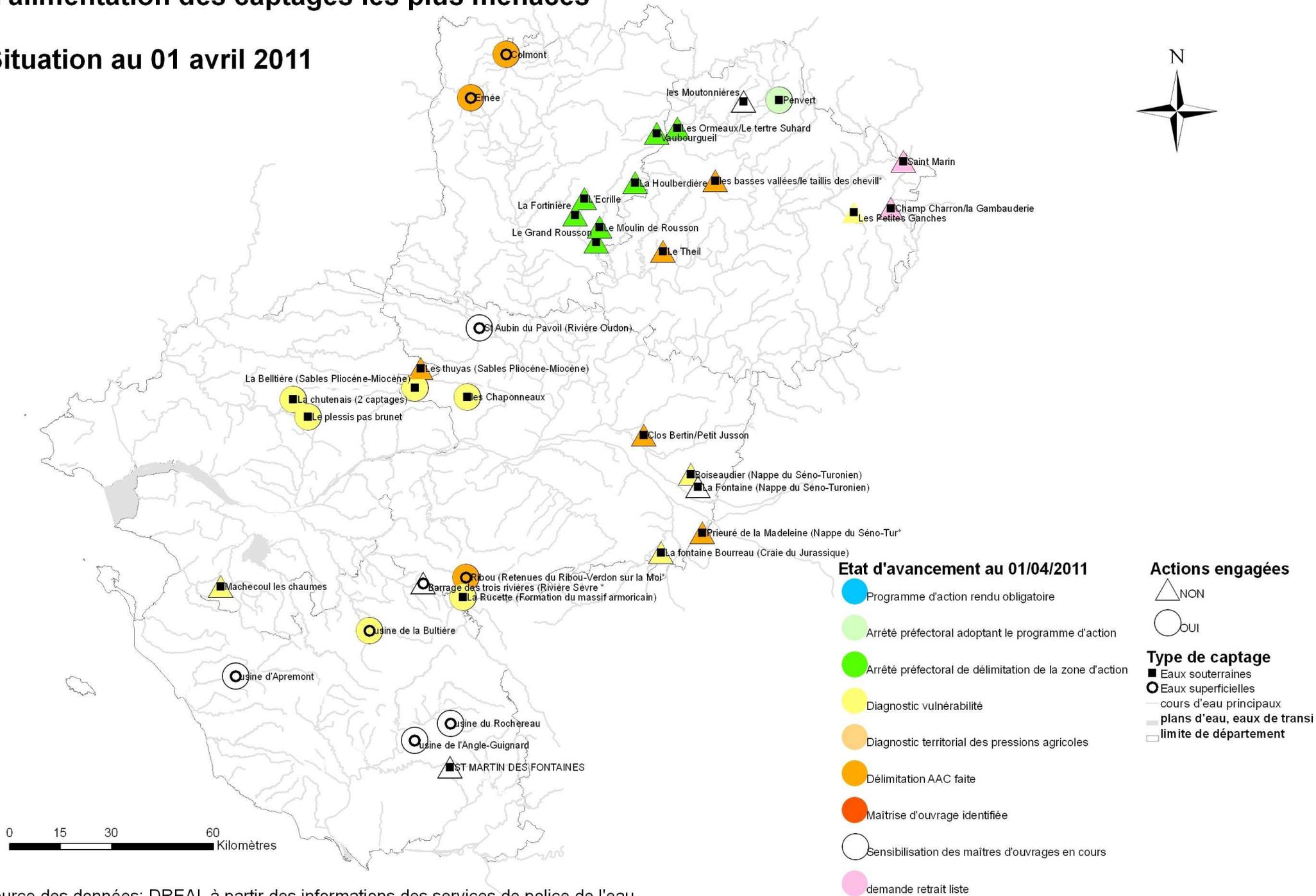
DTPA : diagnostic territorial des pressions agricoles

PA : programme d'action



Etat d'avancement de la procédure de protection des aires d'alimentation des captages les plus menacés

Situation au 01 avril 2011



Source des données: DREAL à partir des informations des services de police de l'eau

Les outils méthodologiques

Des outils de diagnostic du territoire :

- **Délimitation de l'AAC et vulnérabilité intrinsèque aux pollutions diffuses en eaux souterraines – BGRM**
- **Diagnostic territorial des pressions agricoles – MAAP MEDDM**
- **Guide et grille d'analyse de l'opportunité de l'agriculture biologique – CAB – DREAL**

Des outils de méthode :

- **Guide pour la définition de plans d'action sur les AAC – MAAP MEDDM**
- **Démarche en Pays de la Loire (et analyse de la situation régionale) – DREAL**
- **Tableau questions réponses**



http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=704

Un guide stratégique régional pour des programmes d'action efficaces et durables sur les captages (DREAL juin 2011)

Objectif du guide :

proposer une **stratégie** pour des plans d'**actions efficaces et durables**

Contenu :

- une logique de choix dans les actions ou stratégie :

1 - **Système d'exploitation agricole plus durable**

2 – **Aménagement territoire pour atténuer la pollution**

3 – **Actions parcelle cultures**

- une analyse des **mesures les plus pertinentes à mettre en place**, en particulier des MAE
- le lien entre ZSCE et la **réglementation** existante
- le rappel des outils de **financements** régionaux
- le lien avec les programmes d'actions en cours

Les outils méthodologiques à venir

Délimitation de l'AAC et de diagnostic de vulnérabilité aux phytosanitaires pour les captages en eaux superficielles – Cemagref (fin 2011)

Outil de simulation de scénarios de réduction de l'utilisation des phytosanitaires – Onema / Inra (fin 2011)

Conclusion

- **Un bon état d'avancement dans certains département mais des inégalités dans la mobilisation**
- **Des maîtres d'ouvrages attendus sur quelques captages**
- **Des bilans de plan de gestion à analyser**
- **Des outils disponibles pour guider les maîtres d'ouvrages**
- **Des indicateurs d'évaluation des plans d'action à mettre en place (pertinence, efficacité, ...)**

Merci de votre attention

